



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 21 DECEMBRE A 20H30 MAIRIE D'EAUZE

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / MME MONGIS / MME FOURES / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME NANCE / MME CARDONA / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / MME DUBOIS / M RENARD / MME COLLADELLO / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

EXCUSES : M BLAYA / M ESPIAU / M KUBIAK / M LABURTHE

ONT DONNE PROCURATION : M BLAYA / M ESPIAU / M KUBIAK / M LABURTHE

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 19 novembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il met aux voix l'ajout de la question supplémentaire " Vœu en soutien à la demande d'un IRM pour le centre hospitalier de Condom" reçue par mail.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Conventions :**
 - 1- DSP fourrière automobile
 - 2- Ecofinance : convention d'accompagnement à la fiscalité locale
- **RH :**
 - 3- Transformation de poste
 - 4- Convention de mise à disposition de personnels avec le SIVU
- **Finances publiques :**
 - 5- Garantie d'emprunt "Toit de Gascogne"
- **Ecoles :**
 - 6- Forfait scolaire autres communes
- **Urbanisme :**
 - 7- Vente parcelle
- **Rapports divers :**
 - 8- Indemnité gardiennage des églises
 - 9- Achat de sculptures
 - 10- Vœu en soutien à la demande d'un IRM pour le centre hospitalier de Condom
- **Questions diverses**

RAPPORTS DE SEANCE

- Conventions :

1- DSP fourrière automobile

La Commune est de plus en plus confrontée à la présence de véhicules tampons sur le territoire municipal. Afin d'y remédier, il convient de passer un contrat de concession pour une délégation de service public (DSP). Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé le cahier des charges correspondant.

La société SARL DELLE-VEDOVE de Riscle a soumissionné. Vous avez reçu en annexe la convention afférente.

Le Conseil Municipal doit autoriser M le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2- Ecofinance : convention d'accompagnement à la fiscalité locale

Cette mission vise à l'optimisation des bases et ressources habitations de la Commune (optimisation des ressources, équité, fiabilité des données, préparation à la révision des valeurs locatives des locaux habitations).

Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux d'optimisation de nos bases et ressources habitations par rectification des anomalies et fiabilisation des données.

Il s'agit dès lors de rectifier les anomalies de sous évaluation de valeurs locatives (catégoriels, éléments de confort, coefficient d'entretien, piscines, ...). Les montants en jeu sont stratégiques (potentiel de plus de 92 000€/annuel). Il s'agit de fiabiliser les données, de parfaire l'équité et la justice fiscale, de tendre vers tout le potentiel fiscal de la collectivité et de préparer la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation en cours sur ce mandat et ainsi que de présenter au mieux face à ce qui lui succèdera.

Pour ce faire, il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention dont vous avez eu copie.

Vous avez eu également copie du bilan des missions menées par Eco Finance au 1^{er} décembre 2020.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- RH :

3- Transformation de poste

Il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite au reclassement d'un agent au poste d'ASVP.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4- Convention de mise à disposition de personnels avec le SIVU

Depuis 2009, les conseils municipaux d'Eauze et de Montréal du Gers, et le conseil syndical du SIVU ont accepté par convention renouvelable la mise à disposition de personnels dans chacune de leur entité. Il est proposé, à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 1 an :

- M Vincent GOUANELLE : DGS Mairie d'Eauze, mis à disposition du SIVU pour en assurer la direction, 10 heures par semaine
- Mme Agnès BOYER : agent communal d'Eauze, mise à disposition du SIVU pour assurer les ressources humaines, 3 heures par semaine
- M David DARNAUDE : agent du SIVU, mis à disposition de la commune d'Eauze pour les archives, 3 heures par semaine
- Mme Marion TAMIZE : agent du SIVU, mise à disposition de la commune d'Eauze pour les archives, 3 heures par semaine

Vous avez eu copie de la convention.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Finances publiques :**

5- Garantie d'emprunt "Toit de Gascogne"

Pour permettre la réalisation de logements "lotissement Panoramique", le Toit de Gascogne doit réaliser un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 045 000€.

Il est demandé à la commune d'EAUZE de garantir cet emprunt à hauteur de 50% (vous avez eu le dossier en copie). Les 50% restants seront garantis par le Département.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 contre M RENARD.

- **Ecoles :**

6- Forfait scolaire

Chaque année, les écoles de la Ville d'Eauze accueillent des élèves issus de communes voisines d'Eauze. Aussi, l'inscription de ces élèves est conditionnée au versement par la commune d'origine d'une participation forfaitaire annuelle.

Ce forfait avait été fixé en Conseil municipal en 2005 à 800€ par élève. Compte tenu de la progression des charges afférentes au fonctionnement et aux nouveaux investissements de modernisation et d'adaptation des écoles, il est proposé de revoir à la hausse le montant dudit forfait pour le fixer à 1000€ par élève.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Urbanisme :**

7- Vente d'une parcelle

Monsieur André Bourdiol, propriétaire de la propriété sise au 22 avenue de Saubouires a sollicité la commune en vue de l'acquisition éventuelle d'une partie de la parcelle AB531. Il s'agit d'une bande d'environ 5 mètres de long sur 4 mètres de large située derrière sa propriété.

Il est proposé un prix de 5€ le m². Les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de M. BOURDIOL.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Rapports divers :**

8- Indemnité gardiennage des églises

Les circulaires du 08/01/1987 et du 29/04/2011 précisent les modalités d'attribution d'une indemnité annuelle de gardiennage des églises communales dans le cadre de la conservation du patrimoine communal pour les prêtres en poste.

Un plafond indemnitaire est donc applicable pour ce gardiennage. Il est fixé à 479,86€ (pour un prêtre résidant sur la commune).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser le versement de cette indemnité à Monsieur l'Abbé DUCASSE à compter du 01/01/2020 et ce jusqu'à revalorisation par la préfecture et/ou nomination d'un nouveau curé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9- Achat de sculptures

A l'automne 2019, la Ville d'Eauze avait accueilli l'exposition « expo etik » du sculpteur basque Régis POCHELU qui œuvre sur grès de la Rhune et Cantabrie. Cette exposition avait connu un certain succès et l'installation des œuvres d'art en différents lieux de notre Commune fut très appréciée. De ce fait, il est proposé l'achat de 3 sculptures (vous avez eu copie du devis et des photos).

Le conseil doit émettre un avis.

⇒ M FAGET présente les trois sculptures.

⇒

Un débat s'ensuit sur le coût et le choix, ainsi que sur l'opportunité de cet investissement à cette époque.

Il est décidé de différer cette question.

10- Vœu en soutien à la demande d'un IRM pour le centre hospitalier de Condom

Le Centre Hospitalier de Condom a déposé un dossier de demande IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) conforme aux dispositions de l'ARS (Agence Régionale de Santé d'Occitanie), et respectant les critères du cahier des charges de l'appel à projet correspondant, à savoir l'équilibre et le maillage territorial, tel que défini dans la stratégie du PRS (Plan Régional de Santé) et du SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire), ou encore l'organisation médicale des radiologues ou l'activité produite.

Un besoin en matière d'imagerie médicale a été clairement identifié par les médecins et professionnels de santé sur le territoire concerné. Ce type d'appareil présente différents avantages : renforcement des coopérations, décloisonnement de l'offre de soins, économies (transports sanitaires...). Il permettrait également de limiter les renoncements aux soins tout en captant de nouveaux professionnels de santé.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'émettre ce vœu considérant que le besoin d'une IRM au centre hospitalier de Condom est clairement identifié et qu'il recueille l'adhésion des médecins et professionnels de santé, qu'il présenterait une forte-valeur ajoutée quant à la qualité des soins pour les habitants du bassin de santé dépendant du Centre Hospitalier de Condom, ce qui est le cas d'EAUZE.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- camping de Pouy : un investisseur a été reçu par M le Maire pour présenter un projet à venir sur l'ensemble du site avec une consonance environnementale ainsi que de l'animation.
- M le Maire annonce qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux.
- M le Maire souhaite une assemblée générale du Comité des Fêtes en janvier pour renouveler les membres, voire de prévoir les fêtes sans savoir si celles-ci pourront se dérouler.

Il souligne en plus le problème du déplacement des fêtes d'Aire/Adour le même week-end qu'EAUZE.

- Mme ROLANDO remercie la municipalité pour les bandes dessinées offertes par la ville aux enfants des écoles.

Séance levée à 21H40.